

## Revue de presse

Journal : La Liberté

Date : 15 mai 2025

**L** BROYE

### **La commune a trouvé une alternative plus rentable. A Payerne, les terrains de l'Aéropôle ne seront plus vendus**

Au lieu d'être vendus, les terrains du site stratégique payernois seront mis à disposition pour une durée déterminée.



L'aéroport de Payerne se situe sur le parc technologique. Alain Wicht-archives

**D**ésormais, les entreprises voulant s'installer à l'Aéropôle, parc technologique dédié à l'aéronautique situé sur la base aérienne de Payerne, ne pourront plus acheter de terrain. Elles pourront en revanche se voir octroyer des droits distincts et permanents (DDP) pour une durée déterminée. Le Conseil communal de Payerne a accepté cette modification à l'unanimité, mercredi soir lors de sa séance.

La commune renonce ainsi à vendre ces terrains en les mettant plutôt à disposition via des DDP pour une période entre 40 et 60 ans, avec prolongation possible de 30 ans. Cela afin de garder une certaine maîtrise stratégique pour le développement du site, de son fonctionnement, de sa qualité et de son rendement financier sur le moyen et le long terme, explique le préavis.

Même si l'apport financier immédiat est inférieur à une vente, les conditions de paiement de la rente sont flexibles et peuvent être adaptées selon les besoins de la commune. La rentabilité sur le long terme est toutefois estimée comme étant meilleure par la municipalité. Sur 90 ans, le cumul des rentes équivaut à plus de quatre fois le prix de vente, précise-t-elle.

## **Exceptions possibles**

La rente de DDP sera fixée en fonction des mètres carrés constructibles, au prix d'un terrain considéré comme non équipé. Elle comprendra également la participation aux frais de la ligne de bus et d'entretien et sera due annuellement. Alors que seul l'octroi de DDP sera possible pour l'Aéropôle I, des exceptions pourraient être acceptées pour réaliser quelques ventes sur le site d'Aéropôle II. »